



Chers Terssacoises , Chers Terssacois,

L'été est arrivé d'un coup avec ses fortes chaleurs et le plan canicule a été activé depuis le 1er juin 2020.

Santé publique France a mis à jour le dispositif de surveillance et les messages de prévention canicule, pour proposer de nouveaux outils adaptés au contexte de l'épidémie de COVID-19.

<https://www.santepubliquefrance.fr>

Nous allons certainement traverser cet été des périodes de canicule et une surveillance des personnes fragiles est nécessaire.

Afin d'organiser ce suivi sur la commune, un registre nominatif de recensement des personnes fragiles est ouvert à la mairie.

Vous trouverez ci-joint au dos de cette "info-canicule", une demande d'inscription sur ce registre.

Merci de bien vouloir le compléter et le retourner à la mairie si vous le souhaitez.

Vous pouvez bien sûr venir à la mairie pour effectuer cette démarche.

Je vous souhaite de passer un bel été et de profiter des nombreux atouts touristiques de notre beau département et de la région Occitanie.

Bien à vous



Ce dépliant est destiné aux personnes sourdes communicant en langue des signes, pour lesquelles la lecture peut être difficile. Il donne les conseils de base, adaptés pour chaque âge (enfants, adultes, personnes âgées) et les numéros de téléphone et sites utiles pour éviter les risques liés à la canicule

A télécharger sur

[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

## Rappel du 'Système d'alerte canicule et santé'

L'objectif principal de ce système est de prévenir un fort impact de la chaleur sur la santé de la population, grâce à l'identification de seuils d'alerte fondés sur les températures diurnes et nocturnes au-delà desquelles le risque de décès est susceptible d'augmenter de façon importante.

### Les niveaux de vigilance météorologique

**Le niveau 1** 'veille saisonnière' du PNC correspond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France.

**Le niveau 2** 'avertissement chaleur' du PNC correspond au niveau de vigilance jaune canicule en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours, de période de fortes chaleurs sans atteindre les seuils d'alerte ou de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.

**Le niveau 3** 'alerte canicule' du PNC est déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé, sur la base du passage en vigilance orange canicule.

**Le niveau 4** 'mobilisation maximale' correspond au passage en vigilance rouge canicule en cas de canicule avérée d'intensité exceptionnelle, avec ou pas apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, etc.).



#### Personne âgée : comprendre

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

#### Agir

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour.
- Je ne consomme pas d'alcool.



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mouillez-vous  
le corps



Évitez le soleil



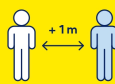
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE  
OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr) • [#meteo.fr](https://twitter.com/meteo_fr) • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

Si vous êtes une personne âgée de 65 ans et plus ou une personne âgée de 60 ans, reconnue inapte au travail ou une personne handicapée, pensez à vous inscrire sur le Registre de la Mairie en remplissant et déposant, à la Mairie le document ci dessous.



MAIRIE DE TERSSAC

81150 TERSSAC

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles.  
Document réalisé par le cellule d'appui de la Direction Générale de l'Action Sociale

Je soussigné(e)<sup>(1)</sup>

Prénom(s) :

Nom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Domicile :

Téléphone :

solicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres <sup>(2)</sup>.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus  
 en qualité de personne âgée de 60 ans, reconnue inapte au travail  
 en qualité de personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Je déclare bénéficiaire de l'intervention <sup>(3)</sup>

d'un service d'aide à domicile :

d'un autre service :

Intitulé du service :

Intitulé du service :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile :

d'aucun service à domicile.

Intitulé du service :

Adresse :

Téléphone :

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence <sup>(3)</sup>

Prénom(s) :

Nom :

Domicile :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Terssac, le

Signature

(1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires. (2) Cocher la(les) case(s) correspondant à votre situation. (3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives.

Terssac Infos est édité par la Mairie de TERSSAC rue de la Mairie 81150  
Tel: 05 63 54 39 30 Email : contact@terssac.fr Site web : www.terssac.fr  
Facebook : commune de terssac  
Directeur de la publication : Yves CHAPRON  
Rédacteur en chef : Jean-Claude ARNAUD  
Maquette et impression : Mairie de TERSSAC